



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement RV-2017-16-56 concernant la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 220, rue Napoléon-Mercier, secteur Lévis et le numéro de lot 5 064 756 du cadastre de Québec et connu sous la dénomination de Les Scies Mercier.

Que le bâtiment est la propriété de 9122-2778 Québec Inc. qui a déposé ladite demande.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à David Gagné, secrétaire du comité de démolition au 996, rue de la Concorde, Lévis, G6W 0P8.

Que pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication de l'avis dans la section des avis publics du site Web de la Ville de Lévis.

Donné à Lévis, le 20 janvier 2020.

David Gagné, secrétaire du comité de démolition